

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le ministre ne peut plus avoir confiance en Zaccardelli

- Serge Ménard

Bois-des-Filion, le mardi 5 décembre 2006 – Le député du Bloc Québécois de Marc-Aurèle-Fortin s'est dit troublé par le témoignage du Commissaire de la GRC Giuliano Zaccardelli devant le comité de la sécurité publique à la Chambre des communes. « Je crois que le Commissaire n'a pas dit la vérité ce matin », a déclaré Serge Ménard. « Il m'apparaît clair que M. Zaccardelli a changé sa version après avoir compris la gravité des affirmations qu'il a faites lors de sa comparution le 28 septembre dernier », a-t-il ajouté.

Lors de ce premier témoignage, le Commissaire avait affirmé qu'il avait pris connaissance du dossier Arar dès sa déportation en Syrie et que c'est à ce moment-là qu'il s'était rendu compte que des informations erronées avaient été transmises aux autorités américaines. De surcroît, il affirmait que c'est aussi à ce moment qu'il avait acquis la conviction personnelle que M. Arar était innocent.

Le témoignage, sous serment, de ce matin donnait une toute autre version : M. Zaccardelli a mentionné qu'il ne s'était rendu compte des erreurs commises par la GRC à l'égard du Canadien d'origine syrienne Maher Arar que lors de la publication du rapport d'enquête du juge O'Connor en septembre dernier. « Cela n'est pas crédible » a souligné Serge Ménard. « S'il avait vraiment appris les erreurs commises lors de la divulgation du rapport O'Connor, la réponse naturelle qu'il aurait eue aux différentes questions que je lui ai posées le 28 septembre aurait été : « je n'ai pas agi ainsi, je n'ai pas averti le ministre tout simplement parce que je n'étais pas au courant » et non pas les réponses que nous avons eues », a expliqué le député.

« Cela étant dit, je considère que c'est sur la base de son premier témoignage que M. Zaccardelli doit démissionner et c'est probablement pour cette raison qu'il s'est contredit d'une manière aussi pathétique et si peu convaincante ce matin » a continué le député de Marc-Aurèle-Fortin. « Il a laissé croupir M. Arar en prison même s'il était convaincu qu'il était innocent et il n'a transmis aucune information au ministre alors qu'il aurait dû le faire vu l'importance qu'avait pris le dossier Arar et le type de représentations que le gouvernement aurait pu faire auprès du gouvernement syrien pour obtenir sa libération. » a expliqué le député de Marc-Aurèle-Fortin.

« En définitive, cela démontre clairement que le ministre ne peut plus avoir confiance en quelqu'un qui a caché des informations importantes à son prédécesseur. Pour ces raisons, le Commissaire doit démissionner » a conclu Serge Ménard.

30 –

Renseignements :

Valérie De Gagné
Conseillère politique de Serge Ménard
Député de Marc-Aurèle-Fortin
(450) 965-1188